

# Attestation Questionnaire de santé QS-Sport Cerfa

## A remettre au club

Je soussigné M/Mme .....

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 **et avoir répondu PAR LA NEGATIVE à l'ensemble des rubriques.**

Date et signature du sportif.

### Pour les mineurs :

Je soussigné M/Mme ....., en ma qualité de représentant légal de .....

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et a répondu **PAR LA NEGATIVE** à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal.

### Questionnaire :



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

#### Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

| Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*                                                                                                                                                                     | OUI                      | NON                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Durant les 12 derniers mois</b>                                                                                                                                                                                       |                          |                          |
| 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?                                                                                                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?                                                                                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?                                                                                                      | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>A ce jour</b>                                                                                                                                                                                                         |                          |                          |
| 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?                                                                                                                                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>                                                                                                                                     |                          |                          |

**Si vous avez répondu NON à l'ensemble des Questions, nous retourner cette attestation datée ET signée et le certificat médical de moins de 3 ans**

**Si vous n'avez pas répondu NON à l'ensemble des Questions, vous devez faire établir un certificat médical auprès d'un médecin et nous fournir ce certificat.**

# Explications :

*Le dispositif législatif et réglementaire relatif au certificat médical est maintenant abouti (loi du 26 janvier 2016, décrets des 24 août et 12 octobre 2016, 10 avril 2017 et arrêté du 20 avril 2017).*

*La Fédération Française de Tennis a donc intégré ce nouveau dispositif au sein de ses règlements sportifs.*

*Il est, par conséquent, nécessaire de faire un point sur ces nouvelles règles applicables en matière de certificat médical. A cet effet, il convient de distinguer deux situations : l'obtention d'une licence et le renouvellement de la licence.*

## **1. L'obtention d'une licence : la nécessaire production d'un certificat médical**

### **a) Si le licencié ne souhaite pas faire de compétition**

A transmettre au club : certificat médical datant de moins d'un an à la date de l'inscription et attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport concerné : Tennis.

L'attestation de licence ainsi obtenue fera apparaître la mention « Hors compétition ».

### **b) Si le licencié souhaite prendre part à la compétition homologuée**

A transmettre au club : un certificat médical de moins d'un an devra attester l'absence de contre-indication à la pratique du tennis en compétition.

L'attestation de licence ainsi obtenue fera apparaître la mention « En compétition »

## **2. Le renouvellement de la licence :**

### **a) Une simple attestation pendant 2 ans**

Le licencié qui souhaite renouveler sa licence devra désormais attester auprès de son club qu'il a répondu par la négative à toutes les rubriques figurant sur le questionnaire « QS-SPORT » (voir ci-dessous le questionnaire).

### **b) Un certificat médical nécessaire en cas de réponse positive à au moins une des rubriques du questionnaire « QS-SPORT »**

Le licencié qui souhaite renouveler sa licence et qui n'est pas en mesure d'attester auprès de son club qu'il a répondu par la négative à toutes les rubriques figurant sur le questionnaire « QS-SPORT » ci-dessus : au moins une réponse positive, devra consulter son médecin afin d'obtenir un nouveau certificat médical datant de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis, le cas échéant, en compétition.

Ce nouveau certificat médical ainsi obtenu devra être présenté au club afin que ce dernier puisse renouveler la licence de l'intéressé.

Le club devra, au moment de l'enregistrement de la licence, préciser si le certificat médical produit par le licencié autorise ou non la compétition.

### **c) Un nouveau certificat médical tous les trois ans**

Le licencié souhaitant renouveler sa licence pour la troisième année consécutive et ayant fourni les deux années précédentes l'attestation visée ci-dessus lors du renouvellement de sa licence devra produire un certificat médical datant de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis ou de l'une ou plusieurs des disciplines concernées le cas échéant, en compétition.

### **d) Pour les nouveaux compétiteurs : un nouveau certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition**

Un licencié dont l'attestation de licence fait apparaître la mention « Hors compétition » ne pourra pas participer à des compétitions.

Cependant, dans l'hypothèse où il souhaiterait s'inscrire à des compétitions et afin de modifier la mention figurant sur son attestation de licence, il devra se rapprocher de son club et produire un nouveau certificat médical datant de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'une ou plusieurs des disciplines concernées (ex. : tennis, para-tennis, beach tennis, padel, courte paume) en compétition.

Dans ce cas, le club pourra mettre à jour l'information sur la fiche du licencié (via ADOC) et renvoyer au licencié son attestation licence actualisée.